

DATE DE CONVOCATION : 16 décembre 2024
DATE D’AFFICHAGE : 16 décembre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 décembre 2024 à 19H00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. COURTIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. REVILLON, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : Mme BINET (procuration à M. AVART), Mme CABRE (procuration à M. DESCHODT), Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS (procuration à M. BUCKMAN), M. MARIE (procuration à M. BLIN), Mme CADET (procuration à M. DUCROCQ), Mme VOET (procuration à M. PENEZ).

N°2024/058 SIVOM – PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les Élus des champs d’intervention du Sivom des Rives de l’Aa et de la Colme pour lequel la commune adhère à la compétence générale ainsi qu’à la compétence espaces verts.

La participation communale au budget 2025 du SIVOM s’élève à 245 984€. Celle-ci peut être pour tout ou partie soit fiscalisée, soit budgétisée.

Il convient de décider de la répartition pour le prochain budget. Pour rappel, la répartition du budget 2024 est la suivante : 243 495€ dont 140 000€ budgétés / 103 495€ fiscalisés

Monsieur le Maire propose de répartir la participation communale comme suit :

- a. Part budgétisée : 140 000 €
- b. Part fiscalisée : 105 984€

Le Conseil,

Après délibération, et vote à l’unanimité,

Décide de répartir la participation communale au budget 2025 du SIVOM des Rives de l’Aa et de la Colme comme il suit :

- Part budgétisée : 140 000 €
- Part fiscalisée : 105 984 €

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,

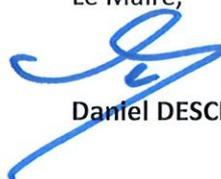


Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.